

## **AVIS PUBLIC**

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue :

- le 20 juillet 2022, le Règlement pourvoyant aux fonds nécessaires pour mettre en œuvre une nouvelle phase du « Programme Rénovation Québec » et décrétant un emprunt à cette fin de 1 500 000,00 \$ (2022, chapitre 99) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 17 août 2022;
- le 16 août 2022, les règlements suivants :
  - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2001, chapitre 3) afin de retirer le caractère de rues conviviales pour certaines voies publiques (2022, chapitre 101);
  - Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse sur les voies de circulation locales (2016, chapitre 99) afin de créer des secteurs où la vitesse est limitée à 30 km/h et de revoir la limite de vitesse sur certaines rues (2022, chapitre 102);
  - Règlement sur l'installation des compteurs d'eau potable dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (2022, chapitre 103);
  - Règlement modifiant le Règlement sur les aires écologiques, les couloirs piétonniers, les espaces verts, les parcs, les parcs canins, les parcs-écoles et les zones de conservation naturelles (2021, chapitre 80) afin de mettre à jour la référence à une politique et d'ajouter ou de modifier certains aires écologiques, couloirs piétonniers, espaces verts, parcs et zones de conservations naturelles (2022, chapitre 104);
  - Règlement modifiant le Règlement sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles sur le territoire (2021, chapitre 55) afin d'apporter divers correctifs et des précisions (2022, chapitre 105).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 31 août 2022.

Me Yolaine Tremblay, greffière